



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

CONTRAT DE REDYNAMISATION
DU SITE DE DEFENSE
DE LA BASE AERIENNE 116
DE LUXEUIL-LES-BAINS

SOMMAIRE

- I. Le contexte général
 - la mesure militaire
 - le contexte local :
 - le panorama départemental
 - le panorama du secteur de Luxeuil
- II. Le pilotage et la gouvernance du CRSD
- III. Le périmètre du contrat
- IV. La durée du contrat
- V. Evaluation du contrat
- VI. Le diagnostic territorial
- VII. Les fiches actions
- VIII. Signatures des partenaires
- IX. Annexes

ENTRE:

- ✓ L'Etat, représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de la Haute-Saône;
- ✓ La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté;
- ✓ Le Conseil Départemental, représenté par Monsieur Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de Haute-Saône;
- ✓ La Ville de Luxeuil-Les-Bains, représentée par Monsieur Frédéric BURGHARD, Maire de Luxeuil-Les-Bains,
- ✓ La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, représentée par Monsieur Didier HUA, Président de la communauté de communes du Pays de Luxeuil.

VU:

- ✓ La circulaire N° 5318/SG du Premier ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées;
- ✓ La lettre du Premier ministre en date du 1^{er} octobre 2013 confiant au préfet de la Haute-Saône la mission de mettre en place un contrat de redynamisation de site de défense pour Luxeuil-les-Bains;
- ✓ Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique Interministériel le 3 novembre 2015 ;
- ✓ Vu le mandat délivré le 21 décembre 2015 par la Commissaire Générale à l'égalité des territoires autorisant la Préfète de la Haute-Saône à signer le CRSD au nom de l'Etat ;
- ✓ La délibération du Conseil Régional de Franche-Comté en date du *3 juillet 2015*;
- ✓ La délibération du Conseil Départemental de la Haute-Saône en date du *11 juillet 2016*;
- ✓ La délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil en date du *29 juin 2015*;
- ✓ La délibération du conseil municipal de Luxeuil-Les-Bains en date du *23 mai 2015*;

Il est convenu ce qui suit,

I. LE CONTEXTE GENERAL:

I. La mesure militaire

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 prévoyait la suppression d'environ 55.000 emplois au sein du ministère de la défense dont 10.500 pour les années 2014-2015. Au titre de la LPM 2014-2019, 23.500 emplois supplémentaires seront supprimés.

Ces suppressions de postes sont adossées au nouveau format des armées et contrats opérationnels associés, mais aussi au travers de mesures de rationalisation et d'optimisation des fonctions de soutien.

Sur le plan capacitaire, l'armée de l'air voit ainsi son format ajusté par le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 avec notamment une réduction de deux sections SAMP-T dans le domaine de la défense sol-air, entraînant la dissolution de l'escadron de défense sol-air stationné sur la base aérienne 116 et la déflation d'environ 150 postes. Ce choix a été imposé par la nouvelle cohérence opérationnelle. En outre, de l'ordre de 70 postes sont supprimées au titre des mesures de rationalisations générales à toute l'armée de l'air et affectant toutes ses bases.

Située à cinq kilomètres de la ville de Luxeuil, la Base aérienne 116 « *Lieutenant-colonel Tony Papin* » est stationnée sur les communes de Saint-Sauveur, de Breuches, de La Chapelle-les-Luxeuil et de Baudoncourt. Elle recouvre une superficie de 477 hectares et son périmètre est de 15 kilomètres. La base aérienne comprend deux pistes dont une piste principale ouverte au trafic aérien militaire.

La base aérienne 116 accueille également depuis 2011 le commandement de la base de défense d'Epinal-Luxeuil, son groupement de soutien et des organismes interarmées de soutiens spécialisés (santé, pétrolier, infrastructure et système d'information et de communication). Le site de la BA 116 compte environ 1.200 personnes fin 2013, employés par la base aérienne comme par les structures locales de la base de défense. La mesure de restructuration mise en œuvre supprime 228 emplois sur les 1.200 que compte le site de la base de Luxeuil. Un reclassement étant prévu sur le site même de la BA 116 pour une trentaine de militaires, la perte nette d'emplois s'élève au final à 195.

Pour favoriser la revitalisation économique du bassin affecté par cette mesure, le Premier ministre a décidé de mobiliser au profit de ce territoire un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), appuyé par des aides exceptionnelles mises en place par l'Etat à hauteur de 1,7 M€.

A partir d'une stratégie de développement durable définie par les acteurs locaux et d'un diagnostic partagé, ce dispositif partenarial, co-piloté par le Préfet de la Haute-Saône, le Président du Conseil Départemental, le maire de Luxeuil et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, devra permettre d'engager un plan d'actions permettant de régénérer rapidement un niveau d'activité et d'emploi au moins équivalent à celui supprimé. **Les actions intégrées dans le CRSD seraient de nature à permettre la création entre 150 à 230 emplois directs sur la période de 5 ans.**

I.2 Le contexte local

La dissolution de l'EDSA et les autres mesures de restructurations engagées sur le site de la BA 116 en 2014 conduisent à la suppression de 195 emplois défense.

Le panorama départemental:

Le département de la Haute-Saône constitue le département le plus rural et celui dont le PIB par habitant est le plus faible de la région Franche-Comté. Avec 239.000 habitants, il occupe le 79^{ème} rang français en termes de population, dont plus de 60 % résident en secteur rural.

L'économie agricole repose sur :

- ✓ La production laitière, qui concerne près d'une exploitation agricole sur deux,
- ✓ La production de viande bovine, qui progresse parallèlement à une baisse de la production laitière,
- ✓ Les céréales et les oléo-protéagineux, dont les grandes cultures sont principalement situées dans l'Ouest du Département.

L'industrie agro-alimentaire compte quelques fleurons : La société BAZIN à Breuches-les-Luxeuil compte près de 280 salariés (540 pour le Groupe BAZIN dans sa totalité). Elle est spécialisée dans les salaisons et productions de charcuterie, EUROSERUM (190 salariés) à Port sur Saône, leader mondial dans la production de lactosérum déminéralisé pour l'alimentation infantile ou encore les distilleries PEUREUX à Fougerolles qui se développent à l'international (production de kirch et griottines).

La forêt et le bois tiennent une place importante dans ce département où la forêt occupe 226 000 ha soit près de 42 % de sa surface. La filière bois compte près de 298 entreprises et 3 000 emplois. L'enjeu majeur pour l'économie forestière est la mobilisation et la valorisation du bois. Le développement des débouchés du bois constituent une réelle opportunité pour le Département.

La forêt est donc très présente et un pôle d'excellence rurale, porté par le Pays des Vosges Saônoises vise à mieux valoriser économiquement cette ressource.

Le tourisme représente un secteur d'activité encore sous-exploité. Le Département offre une qualité paysagère, environnementale et patrimoniale susceptible d'attirer une clientèle touristique plus importante. Le tourisme représente un vecteur de diversification économique qui doit être développé.

L'économie touristique repose sur le tourisme fluvial sur la Saône, le thermalisme à Luxeuil, le patrimoine naturel de grande qualité écologique et paysagère, le patrimoine architectural (la chapelle Notre-Dame-du-Haut de Le Corbusier à Ronchamp entre autres), un site de sports d'hiver (la Planche des Belles Filles), les itinéraires de randonnées...

A Luxeuil-les-Bains, la filière touristique représente près de 300 emplois directs et près de 9 millions d'euros de retombées économiques (source : observatoire du tourisme 2012, OT de Luxeuil-les-Bains). Repositionné sur le « bien-être et le patrimoine », le territoire doit aujourd'hui se structurer en véritable destination et susciter les initiatives privées pour proposer une offre « remise en forme/bien-être », alternative à la cure « sécurité sociale » proposée par la Chaine Thermale du Soleil qui gommerait la saisonnalité de la station.

La Haute-Saône souffre encore d'un manque d'image et de notoriété. Cette situation est en voie d'évolution. D'une part, le Tour de France est passé dans le département en 2012 et en 2014 et l'arrivée d'une étape à la Planche des Belles Filles semble être très prisée non seulement par les amateurs de cyclisme mais également par les organisateurs de l'épreuve. Les retombées en termes d'image sont certaines et de nombreux cyclistes viennent désormais s'essayer à gravir la montée de la Planche des Belles Filles.

D'autre part, le Conseil Départemental a lancé en octobre 2014 une large réflexion avec l'ensemble des partenaires publics ou privés destinée à mieux structurer et organiser l'attractivité touristique du département. Cette démarche fait l'objet d'un large consensus parmi toutes les parties prenantes.

L'industrie est bien représentée dans ce département à forte connotation rurale. On y trouve des établissements de grands groupes comme PSA dont le centre mondial des pièces détachées est implanté à Vesoul (3 000 salariés), John DEERE (400 salariés) pour les machines agricoles à Arc les Gray, PARISOT (900 salariés) dans la fabrication de meubles à Saint-Loup-sur-Semouse, comme IKEA (200 salariés) à Lure pour la fabrication de panneaux de particules...

Le panorama du secteur de Luxeuil :

La zone de Luxeuil dépend très étroitement de la Base aérienne 116 qui est le deuxième employeur départemental après PSA. Depuis plus de 15 ans, la dépendance économique du bassin de vie luxovien à la Base aérienne s'est renforcée par un mouvement de désindustrialisation progressive qui affecte lourdement les régions du quart Nord Est de la France.

Le secteur de Luxeuil possède un potentiel industriel et artisanal important avec un héritage de savoir-faire spécifiques (industrie du verre, distilleries, métallurgie, plasturgie...) et la présence de groupes de dimension nationale (PARISOT pour les meubles, BAZIN dans le domaine de l'agroalimentaire par exemple). Mais le tissu industriel est principalement constitué de petites entreprises (93 % des entreprises ont moins de 10 salariés).

Le bassin d'emploi de Luxeuil est en mutation économique et il perd des emplois industriels. L'emploi salarié (7.900 salariés) reste pour 41 % dans l'industrie (contre 31 % en région) mais il tend à disparaître ou à se diriger vers d'autres territoires. Le bassin d'emploi de Luxeuil a ainsi perdu 577 emplois entre 2008 et 2012, soit 5,7 % de l'emploi salarié. Ces pertes d'emplois industriels ont pour origine les différents plans sociaux ou fermetures d'établissements : les Usines Réunies, CARPENTER, PARISOT Meubles...

De son côté la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dénombre 210 entreprises artisanales susceptibles d'être reprises dans les cinq prochaines années, la Chambre de Commerce et d'industrie en dénombre 179 auxquelles s'ajoutent les entreprises déjà en vente aujourd'hui. La reprise-transmission d'entreprise devient un véritable levier pour endiguer les pertes d'emplois salariés.

Les activités liées au Tourisme et au thermalisme ne suffisent pas aujourd'hui à compenser les pertes d'emplois. Cette filière apparaît cependant comme l'une des opportunités de création d'emplois sur le secteur. D'un point de vue départemental, la filière touristique manque de structuration (en interne et avec les autres territoires) et souffre d'un déficit de professionnalisation. Des marges de manœuvres existent donc dans ce domaine.

La commune de Luxeuil a bénéficié de deux contrats de station. Un troisième contrat a été conclu à l'automne 2014 avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes. A partir d'un diagnostic partagé, ce document cadre développe un plan d'actions articulé autour du positionnement de la station sur les thématiques du bien être et du patrimoine. Les axes de travail identifiés sont les suivants :

- valoriser le patrimoine architectural et naturel
- diversifier l'offre touristique
- promouvoir et animer la station
- faire de l'office de tourisme l'outil de développement touristique.

D'autres activités telles que les activités administratives (fonction publique, secteur de la formation professionnelle...), des plates-formes logistiques et/ou des activités tournées vers des savoir-faire particuliers (à forte valeur ajoutée en particulier dans le luxe) et l'innovation pourraient représenter une diversification et une réponse à la désindustrialisation du secteur.

La demande d'emplois du bassin se caractérise par une forte hausse en continu depuis 2010, plus importante que celle enregistrée au plan régional. Les demandeurs d'emploi ont un bas niveau de formation. La relative connotation rurale de ce bassin d'emploi favorise un chômage de longue durée (+ de 21 mois), plus important qu'au plan régional.

Les demandeurs d'emploi cumulent les difficultés d'insertion : faibles niveaux de diplôme et de qualification, difficultés économiques et freins à la mobilité. Le bassin est marqué par une forte proportion d'ouvriers dans la population (37 % contre 28 % en région) et d'autre part, par une proportion importante de manœuvres dans la demande d'emploi, dont le nombre ne cesse d'augmenter (+19 % en un an contre +3,7 % en région). Ces phénomènes reflètent le faible niveau de qualification de la population du bassin. Ceci est à corréliser avec la part plus élevée qu'en région des demandeurs d'emploi non diplômés ou d'un niveau inférieur au CAP/BEP (71,4 % contre 62,9 % en région). Enfin, 22 % des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA contre 19 % en région.

II. Pilotage et gouvernance du CRSD: une démarche partenariale

Pour assurer le pilotage et le suivi du dispositif d'accompagnement économique du territoire concerné par cette mesure de restructuration, le Préfet de Haute-Saône a mis en place le 24 octobre 2013 un comité de pilotage associant notamment les collectivités territoriales concernées et les principaux partenaires économiques locaux.

Cette instance, présidée par le Préfet, a dégagé sur la base du diagnostic réalisé des axes stratégiques prioritaires de re-développement local. Les orientations arrêtées, déclinées en un plan de mesures adaptées à l'impact constaté et à l'objectif de revitalisation territoriale poursuivi, servent de fondement au CRSD.

Le comité de pilotage a également pour mission de suivre la mise en œuvre des actions mentionnées dans le contrat, d'en assurer le contrôle et l'évaluation. Il se réunira au moins deux fois par an. A cette occasion, le comité de pilotage examinera l'état de consommation des crédits.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

- Mme la Préfète
- M. le Sous-Préfet de LURE
- M. Le Président du Conseil Départemental
- Mme la Présidente du Conseil Régional
- M. le Directeur de l'agence régionale de développement de Franche-Comté,
- M. le Directeur d'Action 70,
- M. le Président de la communauté de communes de la Haute-Comté,
- M. le Président de la communauté de communes du pays de Luxeuil,
- M. le Président de la communauté de communes du Triangle Vert,
- M. le Président de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon,
- M. le Président de la communauté de communes des 1000 Etangs,

- M. le Sénateur - Maire de Luxeuil-les-Bains,
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie,
- M. le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat,
- M. le Directeur départemental des finances publiques,
- Mme la Responsable de l'unité territoriale de Haute-Saône de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Mme la Responsable territoriale de pôle emploi,
- M. le Directeur de la banque publique d'investissement,
- M. le Directeur départemental des territoires,
- Mme la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- M. le SGAR de Franche-Comté,
- M. Le Directeur régional de la caisse des dépôts et consignations,
- M. le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale,
- M. le Colonel, commandant la BA 116,
- M. le délégué interrégional aux restructurations

Un comité technique sera institué pour préparer les travaux du comité de pilotage. Il sera présidé par le Sous-Préfet de Lure et seront associés, le Conseil Départemental, les représentants des services de l'Etat (DDT, DDCSPP, DDFIP, Pôle Emploi...), le délégué interrégional aux restructurations de Défense, les représentants des communautés de communes concernées (les 5), l'agence régionale de développement, Action 70. D'autres partenaires pourront être associés en cas de besoin.

Un comité de pilotage technique du diagnostic a été mis en place dans la phase d'élaboration des actions, sous la responsabilité du Sous-Préfet de LURE, du Président du Conseil Départemental et du Président de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Il a été chargé d'assurer la conduite opérationnelle du diagnostic, sur la base des orientations définies par le comité de pilotage.

Par ailleurs, un comité d'engagement composé des différents co-financeurs potentiels (Conseil Régional, Conseil Général, BPI, CDC, les organismes consulaires, le délégué interrégional aux restructurations de Défense...) a été institué afin d'expertiser les différents projets d'action et d'en arrêter, de manière partenariale, les plans de financement.

III. Le périmètre du contrat

Le site de la base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains est implanté à 5 km de la ville de Luxeuil et sur le territoire de quatre communes: Saint-Sauveur, Breuches, La Chapelle-les-Luxeuil et Baudoncourt. Toutes ces communes sont membres de la communauté de communes du pays de Luxeuil qui dispose notamment de la compétence touchant au développement économique.

L'INSEE de Franche-Comté a été mandatée par le comité de pilotage du CRSD pour réaliser une étude sur l'impact socio-économique de l'opération de restructuration de défense. Son analyse a porté sur les impacts directs et indirects liés à la suppression des 228 postes de militaires.

Les résultats présentés dans cette étude permettent d'estimer et de localiser le nombre d'emplois entraîné par les activités des unités restructurées, ainsi que la population des ménages concernés. Ces estimations portent sur l'emploi et la population de ces unités, l'emploi et la population indirectement concernés, l'emploi induit et la population correspondante. Toutes les dimensions socio-économiques de la dissolution de l'escadron de défense sol-air n'ont par conséquent pas été étudiées. Par exemple, la question relative à la disparition éventuelle de classes dans les établissements scolaires, liée au départ de

familles de militaires, ne relevait pas du champ de l'étude. Il en est de même pour l'impact sur le marché local de l'immobilier.

L'analyse a été menée par l'INSEE sur un large périmètre intégrant 5 communautés de communes (cf la carte infra).

Selon l'analyse réalisée par l'INSEE, la suppression nette de 195 postes au sein de la BA 116 entraînera mécaniquement une réduction de la consommation des salariés et de leur famille dans le tissu économique et commercial de la zone de Luxeuil-Les-Bains. Cette réduction de la consommation devrait avoir un impact sur 40 emplois. L'emploi induit lié à la consommation des familles (40 emplois estimés) est dispersé. On dénombre ainsi une vingtaine d'emplois induits dans la communauté de communes du pays de Luxeuil et principalement dans les communes de Luxeuil et de Saint Sauveur. Dans l'ensemble des autres communautés de communes retenues dans l'étude d'impact territorial, on compte moins d'une dizaine d'emplois induits.

L'opération de restructuration entraînerait donc la suppression de 235 emplois salariés (195+40).

L'impact **indirect** sur l'emploi résulte quant à lui des commandes contractées avec les entreprises locales pour le fonctionnement des unités ou des travaux de sous-traitance. Les commandes de l'armée étant essentiellement contractées sous forme de marchés publics nationaux, l'emploi indirect lié à l'implantation d'un site militaire est généralement faible. Dans le cas présent, l'impact territorial est ainsi voisin de zéro. Parmi la trentaine de fournisseurs et prestataires de service locaux de la base, les commandes liées aux unités restructurées représentent au plus 2 % du chiffre d'affaires des entreprises concernées et dans la quasi-totalité des cas, moins de 1 %.

Selon l'INSEE, ce sont au total 600 personnes qui seront concernées par la restructuration du site de la BA 116. Ce chiffre se décompose en :

- ⇒ 500 personnes qui correspondent au personnel de l'unité dissoute et leurs familles;
- ⇒ 100 personnes correspondant aux salariés induits et leurs familles.

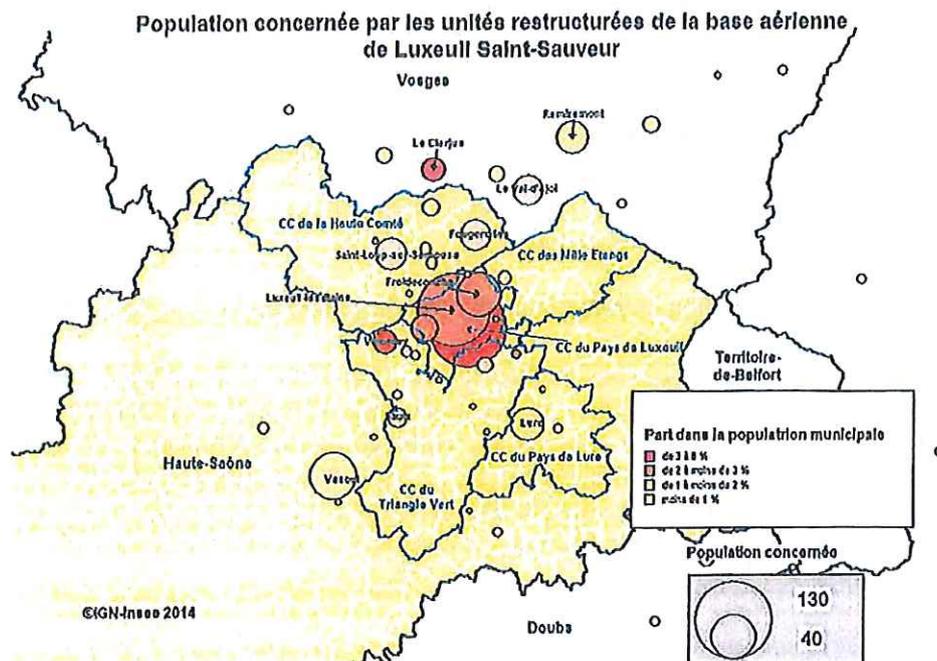
Sur ce total de 600 personnes, 420 résident dans le périmètre des 5 communautés de communes retenues dans l'étude. Près de 300 de ces personnes résident dans le périmètre de la communauté de communes du pays de Luxeuil. Enfin, 120 personnes résident dans le périmètre des quatre autres communautés de communes.

Des analyses menées par l'INSEE, il ressort donc que le périmètre le plus pertinent sur lequel devra porter les mesures d'accompagnement du CRSD est le périmètre de la communauté de communes du pays de Luxeuil. Les 4 communautés de communes limitrophes à celle du Pays de Luxeuil sont également impactées, mais dans une moindre mesure (cf carte infra).

C'est la raison pour laquelle le comité de pilotage du CRSD a décidé, dans sa réunion du 3 décembre 2014, que certaines actions leur seraient ouvertes si elles avaient des projets créateurs d'emplois ou si des entreprises implantées dans leur territoire avaient de tels projets. Il s'agit des communautés de communes suivantes :

- la communauté de communes de la Haute-Comté
- la communauté de communes des 1000 Etangs
- la communauté de communes du Triangle Vert
- la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon

On notera également que les communautés de communes de la Haute-Comté et celle du Pays de Luxeuil concentrent un total de 16 communes placées dans le zonage AFR. Il s'agit des communes dans lesquelles l'activité industrielle et la présence de zones d'activités sont les plus fortes.



IV. Durée du contrat de redynamisation

La durée du présent contrat est de 4 ans à compter de la date de sa signature. Il est reconductible par un avenant pour une période supplémentaire de 1 an.

V. Evaluation de la mise en œuvre du CRSD

Une évaluation de la mise en œuvre du CRSD sera faite au moins une fois par an par le comité de pilotage en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme d'actions et plus particulièrement:

- Le suivi budgétaire des projets inscrits au contrat;
- Le nombre d'emplois créés sur le périmètre d'action;
- Le nombre d'entreprises implantées, développées ou accompagnées dans le cadre du contrat;

VI. Le diagnostic territorial :

Au terme d'une procédure de consultation menée par le Conseil Général de la Haute-Saône qui s'est porté volontaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage, le cabinet SOFRED Consultants a été mandaté pour

rédiger le diagnostic territorial. Cette mission s'est engagée dès le mois d'avril 2014. Ses objectifs consistaient en :

- décliner les axes stratégiques de redynamisation en plan d'actions opérationnel en vue de redynamiser l'économie du territoire et compenser l'impact de la suppression des emplois au sein de la BA 116.
- rédiger les fiches actions en tenant compte des éléments de contexte existants.

Pour mener à bien cette mission, un comité de pilotage du diagnostic territorial a été installé, des travaux en ateliers ont été organisés pour déterminer les enjeux du territoire et les axes de développement ou de redynamisation.

La SOFRED a engagé une démarche articulée en trois phases :

- Phase 1 : réalisation des études opérationnelles et du diagnostic analytique du territoire et du site
- Phase 2 : préconisation des axes stratégiques et du plan d'actions
- Phase 3 : appui à l'élaboration des fiches actions.

Les enseignements du diagnostic territorial:

1. Une évolution démographique peu favorable:

La démographie sur le secteur de Luxeuil enregistre une baisse de 5% sur la dernière décennie. Globalement, la population du secteur est soumise à un vieillissement ce qui se traduit par un départ des jeunes et une arrivée de retraités qui, originaires du département de la Haute-Saône, ont exercé leur activité professionnelle en dehors du département et ils reviennent pour y passer leur retraite.

2. Un niveau d'emploi en constante diminution:

Particulièrement touchés par les restructurations industrielles successives qui ont vu la fermeture ou la restructuration sur ces dernières années de plusieurs entreprises industrielles qui comptaient plus de 100 salariés (Parisot, Carpenter, Knauf, Fuji-Seal...), les territoires du nord du département sont affectés par:

- Un fort taux de chômage, surtout de longue durée
- Une faiblesse du secteur tertiaire
- Une moindre qualification de la main d'œuvre
- Un faible taux de féminisation des emplois
- Des difficultés liées à l'insertion des jeunes

3. Une quasi absence de formation post bac:

Les formations post bac sont principalement remplies à Lure, Luxeuil ou encore Vesoul. Mais c'est vers Besançon qui est la principale ville étudiante de la région que se dirigent les jeunes qui souhaitent poursuivre un cursus universitaire. Par conséquent, beaucoup d'étudiants quittent le département pour suivre leurs études ailleurs et rares sont ceux qui reviennent par la suite.

En Haute-Saône, 23,5 % des jeunes de 18 à 25 ans ne sont pas insérés dans le marché du travail et dans le système scolaire. Cette part atteint même 30% dans le bassin de vie de Luxeuil.

4. Un environnement naturel préservé:

Le territoire du nord-est du département se définit par un caractère rural marqué qui se compose de paysages naturels préservés. Ces territoires sont couverts de circuits de randonnées mais l'activité touristique reste à structurer, le Conseil Départemental a lancé la réflexion sur ce thème fin octobre 2014. Son objectif consiste à mieux structurer l'offre touristique, les activités de loisirs, l'hébergement, bref mieux professionnaliser l'offre touristique.

Le département possède des atouts en matière touristique: la Planche des Belles Filles (station de ski et arrivées du Tour de France en 2012 et 2014), les verreries de Passavant La Rochère, la Chapelle Le Corbusier de Ronchamp...

5. Un patrimoine riche qui mérite d'être mieux valorisé:

Le territoire de la zone Nord-Est de l'arrondissement de LURE est l'une des principales destinations touristiques de Franche-Comté. La ville de LUXBUIL possède de nombreux monuments architecturaux remarquables :

- les thermes de Luxeuil
- la basilique Saint Pierre
- la maison de François 1er
- l'abbaye Saint Coloman
- la Tour des Echevins
- les fouilles archéologiques qui ont mis à jour les vestiges d'une ancienne église datant du Vème siècle et sa nécropole (présence de nombreux sarcophages)

D'autres sites architecturaux remarquables existent à proximité :

- Faucogney et la mer : petite cité comtoise de caractère
- La Chapelle Le Corbusier à Ronchamp (qui devrait être inscrite prochainement au patrimoine mondial de l'UNESCO)
- l'église Saint Brice et le grenier à grains de Saint Bresson.

Au-delà de ce patrimoine architectural remarquable, il faut noter :

- Les grands sites naturels : la zone des Mille Etangs, le Ballon d'Alsace (Territoire de Belfort), la Planche des Belles Filles...
- Les événements dans le domaine de la culture comme le festival de musique baroque « Musique et Mémoire », dans le domaine sportif (la course des 3 Ballons)...
- le savoir faire industriel dans le domaine de la verrerie (Verrerie de La Rochère), la distillerie de Kirsch (Distilleries Peureux notamment)

C'est l'ensemble de ces sites que le Conseil Départemental souhaite mettre en valeur et mettre en réseaux afin de mieux les faire connaître et mieux les « vendre » auprès des touristes dans le cadre d'une destination touristique « Sud des Vosges ». Les touristes peuvent profiter également de nombreuses activités :

- activités hivernales : ski (descente et nordique), raquettes, tubing, luge...
- pratique du vélo (VTT, boucles, liaison Charles Le Téméraire / Eurovélo 6
- pratique de la randonnée : GR 59, GR 7, GR 533...
- la pêche

6. Une activité thermique qui caractérise le territoire mais qui reste à conforter :

Les eaux de Luxeuil ont de tout temps bénéficié d'une réputation européenne depuis les gallo-romains jusqu'à Napoléon III.

C'est la Chaîne thermale du Soleil qui exploite à titre exclusif le site thermal de Luxeuil.

Le nombre des curistes est croissant : 4.100 curistes accueillis en 2013 (pris en charge par l'assurance maladie), 5.000 curistes annoncés à l'horizon 2018. En plus des cures, la ville offre des prestations annexes à l'activité de cure : la remise en forme (hydrothérapie, massages, soins esthétiques, sport...), un nombre de médecins importants au regard de la démographie médicale observée sur le reste du territoire, présence d'un casino.

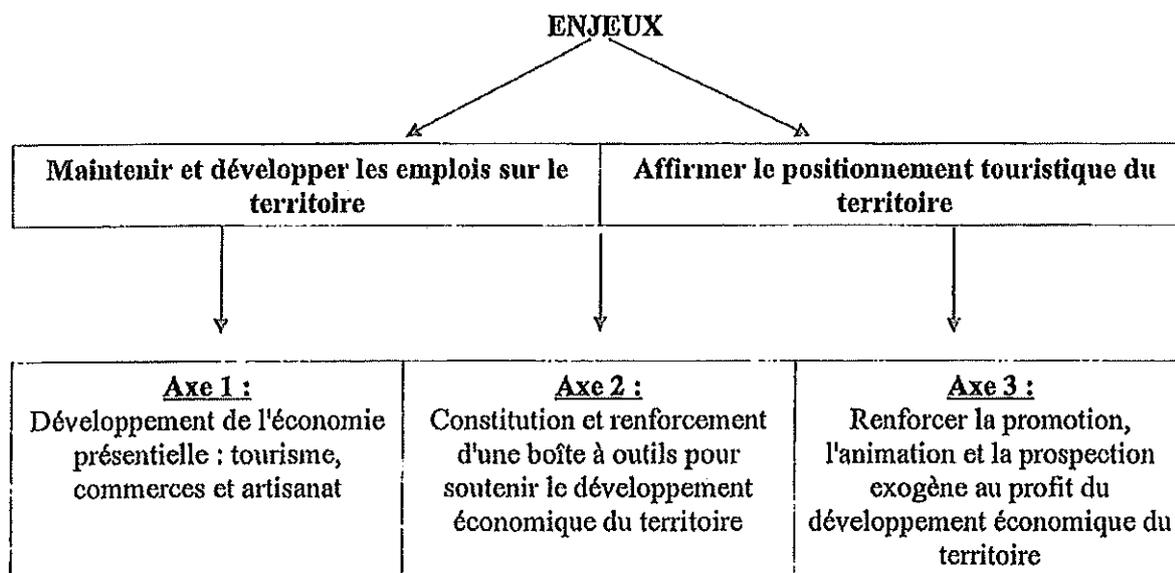
7. Des activités artisanales et commerciales en perte de vitesse :

2 pôles commerciaux majeurs existent sur le périmètre : Lure (50.000 m² de surface commerciale) et Luxeuil (41.000 m²)

Si ces pôles commerciaux regroupent les grandes enseignes (Auchan, Leclerc, Kiabi, Gemo...) en périphérie de la zone urbaine, le « petit commerce » de centre-ville a besoin de se moderniser pour renforcer son attractivité. Il est également marqué par un taux de vacance de 18 % alors que la moyenne constatée ailleurs se situe entre 8 et 10 %. Ces commerces sont enfin affectés par une amplitude d'ouverture peu satisfaisante au regard des activités thermales et touristiques : fermeture le dimanche et pendant la pause méridienne.

La ville de Luxeuil souhaite poursuivre ses efforts en matière de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat de proximité.

Deux enjeux stratégiques et trois axes d'actions ont été identifiés :



La stratégie imaginée est issue des travaux menés pendant l'élaboration du diagnostic territorial et des échanges avec des chefs d'entreprise du secteur. Cette stratégie repose sur deux piliers:

- La ville de Luxeuil et le secteur luxovien dans son ensemble bénéficient de la manne touristique liée aux activités thermales. Le fonctionnement du centre thermal bien que saisonnier (de mars à octobre) continue de se développer attirant près de 5.000 curistes par an. Le constat a été fait que les curistes ont besoin de commerces attirants, de lieux culturels dans lesquels ils peuvent passer leur temps libre.

L'idée connexe à ce constat est que la Chaîne Thermale du Soleil qui est le gestionnaire du centre thermal de Luxeuil, ne souhaite pas se diversifier et s'orienter vers des activités de remise en forme ou de bien-être. C'est la raison pour laquelle un projet sous portage privé est susceptible d'émerger dans le domaine de la remise en forme et le bien-être, idéalement situé en face du centre thermal. Il y aurait ainsi une complémentarité entre les deux établissements pendant la saison thermale. Les touristes venant sur Luxeuil le reste de l'année pourraient profiter également de cet établissement comme le reste de la population non limitée au secteur luxovien. Il y aurait ainsi un renforcement de l'offre touristique dans ce territoire.

- Le second pilier de la stratégie consiste à redynamiser la zone en menant des actions à destination des entreprises soit déjà présentes sur le secteur, soit en faisant venir s'installer des entreprises depuis l'extérieur. Un travail devait être mené sur l'offre foncière destinée aux entreprises: la friche DUMESTE représente une opportunité pour des entreprises et des artisans à condition de réadapter le bâtiment. La zone d'activités dite du Bouquet à l'entrée de la ville de Luxeuil doit être développée. Ces actions sont quasiment immédiatement opérationnelles.

Les aides fiscales directes ou indirectes consécutives à la ZRD aideront significativement l'implantation d'entreprises dans le secteur ou en tout état de cause ces aides représenteront un "plus" indéniable pour faciliter les négociations avec les chefs d'entreprise désireux de s'installer.

Sur la base du diagnostic territorial réalisé, 14 fiches actions ont été proposées par les collectivités. Après débat, 6 d'entre elles constituent le plan d'actions en faveur de la redynamisation.